

print

## Géopolitique: La Zone de défense d'identification aérienne de la Chine

De [Comaguer](#)

Global Research, décembre 09, 2013

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/geopolitique-la-zone-de-defense-didentification-aerienne-de-la-chine/5360873>

En créant une zone de défense aérienne la République populaire a donné l'occasion aux médias occidentaux de manifester leur inquiétude face à « la montée en puissance de la Chine » selon l'expression consacrée.

Une zone de défense d'identification aérienne (ZDIA) est un concept inspiré de celui des eaux territoriales pour les océans et les mers : un Etat détermine à sa périphérie une zone dans laquelle il étend sa souveraineté. De la même façon qu'un navire de guerre étranger peut se voir refuser par l'état riverain le droit de pénétrer dans ses eaux territoriales un avion militaire étranger peut se voir interdire l'accès à la zone de défense aérienne du pays. Pour les avions civils par contre il n'y a pas d'exclusion mais il est demandé à l'aéronef étranger de donner des informations sur son vol avant de pénétrer dans la ZDA.

La première réaction des Etats-Unis à cette décision chinoise a été une réaction d'humeur belliqueuse du type exprimant leur refus de voir limiter leur liberté de vol au plus près du territoire chinois. En conséquence deux bombardiers B 52 ont aussitôt été dépêchés dans la ZDA chinoise pour manifester un non respect de la mesure chinoise. Escomptaient-ils une riposte militaire chinoise ? C'était croire que la Chine perdrait son sang froid alors que tout démontre que la décision chinoise était mûrie et pesée. Il s'agirait plus tôt d'une sorte de provocation, les militaires US réagissant mécaniquement à une mesure qui dans toute leur culture est inacceptable. Mais le pouvoir civil a bientôt confirmé que les avions civils des compagnies étasuniennes se plieraient aux règles d'information établies par la Chine, et le Vice- président Biden a fait sans tarder le voyage de Pékin pour faire le point de la situation.

Passé l'épisode pittoresque et digne d'un feuilleton télévisé des deux bombardiers en goguette, la prudence s'est imposée. En effet bien que n'existe pas aujourd'hui d'accord international sur l'air permettant l'extension de la souveraineté d'un Etat sur sa périphérie aérienne comme il en existe un pour la mer, la ZDA chinoise a des précédents : un qui concerne les Etats-Unis qui en commun avec le Canada ont définis deux ZDA l'une côté atlantique, l'autre côté Pacifique et un qui concerne le Japon qui a tout simplement appliqué à l'espace aérien la limite de la Zone économique exclusive (ZEE) établie par la convention internationale sur le droit de la mer soit à 200 miles marins de la côte. D'autres pays peu nombreux : L'Inde et inévitablement le Pakistan a suivi, la Norvège, le Royaume Uni, Taiwan et la Corée du Sud ont aussi établi une ZDIA sans que cela ait beaucoup suscité d'émotion.

Les cartes qui suivent montrent les ZDIA étasuniennes et japonaise. La seconde montre que la stratégie militaire du Japon est dépendante de celle des Etats-Unis et que la Chine est si proche est considérée comme une menace.

La République populaire n'est donc pas en situation d'attaque, mais de riposte. Elle a observé que les manœuvres militaires des Etats-Unis et de leurs alliés étaient de plus en plus nombreuses au large de ses côtes, elle sait que tous ses

voisins : Japon, Corée du Sud, Taiwan ont des ZDIA et elle a attendu pour prendre cette nouvelle position de disposer de moyens militaires aériens lui permettant de s'opposer réellement à la pénétration de sa ZDIA par un appareil ennemi. Tel est le cas aujourd'hui.

Les mises au point diplomatiques qui vont avoir lieu devraient en bonne logique aborder un problème nouveau dans le droit des relations internationales : celui des drones.

En effet une ZDIA est un espace où

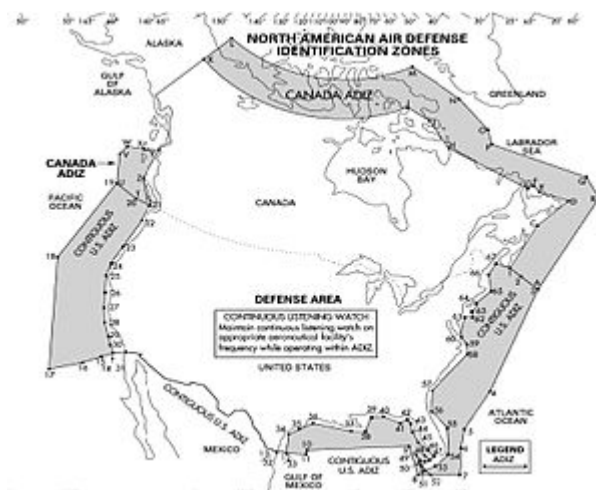
- Les vols civils étrangers sont autorisés en principe sous réserve d'une information préalable
- Les vols militaires étrangers sont interdits en principe sauf dérogation

Mais comment considérer un drone ?

Abattre un drone qui pénètre anonymement dans une ZDIA est-ce un acte de guerre ?

La décision chinoise ouvre un débat au plus haut niveau sur cette question qui met indirectement en cause toute la nouvelle doctrine militaire US.

*En anglais la ZDIA s'intitule ADIZ ( Air Défense Identification zone)*



**ADIZ commune Etats-Unis et Canada**



**Adiz japonaise et chinoise**

Copyright © 2013 Global Research